

OBSERVATOIRE REGIONAL DT-DICT
Le 8 Juin 2016

CD 15	
CD 63	Christophe GERBAUD Marion POULET
CINOV	Patrice CHAUSSE
CSNGT	
DALKIA	Gilles LAMOINE Joël NICEY
DREAL	David BOYER Lionel LABELLE
ENEDIS	Hélène BERTHON Marc POIRIER Bruno RICHE
FNEDRE	Lorraine ROUSSEL
GRDF	Philippe CRENIAUX
GRT GAZ	Franck COUCHAUD
Orange	Daniel DUMAS
RTE – GET Auvergne	Yves PASSERAT DE LA CHAPELLE Lionel SALMON
SDE ALLIER	Yves MOREL
SYNTEC	
Ville de Clermont-Ferrand	Yann BOURDILLON
F RTP	Cyriane CHABANNES Gilles DURAND Bénédicte FAUSTIN Jean-Luc GARCIA Jérôme HENNEQUIN Aurélie LAW-LIN Frédéric MARIE Claude MERCIER Karim MERZOUGUI Alexandre SACCARD Denis SERET Pierre MALOCHET

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 16 février 2016

Le compte-rendu de la réunion du 16 février 2016 a été approuvé à l'unanimité.

2. ENEDIS : Réponses aux DT-DICT (cf. présentations jointes)

ENEDIS a présenté ses nouveaux fonds de plan. La nouvelle technique s'appuie sur des photos aériennes qui donnent une précision de haute-qualité. L'acquisition aérienne se fait par des pixels de 5 cm de précision avec une prise de vue à 800 m de hauteur. La taille des fichiers transmis est optimisée de 300 à 500 ko.

Cette précision n'est pas possible dans les centres urbains anciens avec des rues étroites ; les « ombres portées et les dévers complexifient également la précision des clichés.

Ces photos appartiennent à ENEDIS, au CREG et au SDE. Les mises à jour sont prévues tous les 3 ans.

3. Intervention d'Orange *(cf. présentation jointe)*

Tous les représentants des observatoires régionaux d'Orange se réunissent 1 fois/trimestre pour préparer leurs interventions.

Concernant les DO, ils diminuent de 25% pour le souterrain et de 22% pour l'aérien. Le pôle dommage PDCS/ALO (assistance à la localisation d'ouvrage) peut apporter des compléments d'informations sur les plans fournis. Si les plans ne sont pas assez précis, un RDV sur chantier peut être organisé avant le début des travaux. La prestation est gratuite pour le marquage-piquetage. Les réponses sont sous 24h (pdcs.alo@orange.com).

D'ici 2017, la dématérialisation des constats sera effective et réduira les litiges sur les DO non à la charge des entreprises.

4. Cas pratique

Karim MERZOUGUI a présenté un cas pratique que vous trouverez ci-joint. La question : « Quelle rémunération de l'utilisation de la technique douce dans la zone de la classe A, lorsque celle-ci est connue dès le début du chantier ? » A cela s'ajoute, la question de la réalisation et de la rémunération des travaux effectués sur les marchés à « bons de commande » où l'entreprise a remis un tarif valable sur 3 ou 4 ans sans possibilité de le modifier selon la prestation à réaliser.

Des réponses seront apportées lors de la prochaine réunion.

5. Présentation de la nouvelle organisation de la DREAL

M. LABELLE a présenté la nouvelle organisation. Concernant les DO gaz depuis début 2016, ils sont en hausse et les entreprises ayant eu le plus de DO sont des adhérents de la FRTP.

Des démarches plus répressives vont être mises en œuvre suite à la position de la nouvelle grande région correspondant à la nécessité d'harmonisation des pratiques sur les deux anciennes régions.

Enfin, les gestionnaires de « l'eau » usent et abusent des ATU sans raison valable et surtout ne répondent pas aux appels des exploitants de réseaux qui gèrent au plus près les réponses aux ATU.

6. Finalisation du DCE type *joint*

Claude MERCIER a donné la date butoir du 30 juin pour modifier le document joint. Le comité DT-DICT de la FNTP a fait plusieurs modifications approuvées par l'observatoire.

Ce document va être ensuite diffusé aux maîtres d'ouvrages régionaux.

7. Réflexion sur un PV de marquage-piquetage *(projet joint)*

Chaque exploitant a déjà mis en place un PV type. Ce document permettrait d'uniformiser les différents PV.

La DREAL a fait remarquer que toutes les entreprises présentes sur le chantier sont amenées, ensemble ou à tour de rôle – rien n'est précisé dans les textes – à entretenir le marquage au sol pendant toute la durée du chantier.

Ce dossier sera discuté lors de la prochaine réunion.

8. Questions divers.

Les représentants de l'Ingénierie ENEDIS de Clermont – Ferrand présentent les dispositions qu'ils comptent appliquer concernant la nécessité de réaliser des IC :

- Pour les travaux réalisés en zone urbaine, la représentante de l'Ingénierie avance que la dérogation pour des travaux de faible ampleur correspondant à une surface de 100 m² est de nature à dispenser de réaliser les IC avant projet pour les réseaux sensibles qui ne sont pas en classe A, sous réserve de ne pas dépasser une longueur de 300 ml de tranchées de 30 cm de large.

Cette position ne nous semble pas être conforme à la réglementation. En effet, si le réseau n'est pas en classe A, le fuseau d'imprécision en classe B va jusqu'à 3 mètres de largeur et en classe C emprise indéfinie. Nous pensons donc qu'au pire, la dérogation ne peut pas correspondre à un linéaire de plus de 33,33 ml dans le cas d'une réponse d'exploitant en classe B et de 100 ml que divise la largeur de la rue en classe C et dans les deux pour un seul réseau.

Cette question sera posée lors de l'Assemblée Générale de l'Observatoire National DT-DICT du 9 juin 2016 afin de recueillir la position des autres régions sur le sujet et surtout d'avoir un retour d'ENEDIS au niveau national sur cette question.

La prochaine réunion de l'Observatoire sera le mercredi 12 octobre 2016 à 9h30